

ses objections et lui enverrait sa réponse. L'archevêque réunit immédiatement son bureau diocésain, et, sans consulter le Chapitre, décréta plusieurs innovations importantes, dont la principale était l'impression des livres sacrés. Ainsi commença une longue querelle théologique, que je ne puis avoir la prétention de raconter bien loin de pouvoir la juger, qui agita tout le diocèse et dont le souvenir vit encore, au bout d'un siècle, dans le cœur de notre clergé. Pour atteindre mon but qui est de prouver l'indépendance du Chapitre en face de l'archevêque, il me suffira de dire que, pendant tout l'épiscopat de M. de Montazet (2), c'est-à-dire pendant trente années, les chanoines ne cédèrent pas, qu'ils poussèrent l'audace jusqu'à supprimer un mandement de l'archevêque, et jusqu'à mépriser sa menace d'employer contre eux l'autorité attachée par Jésus-Christ à son ministère, que l'intervention des évêques de la province, celle du cardinal de La Roche-Aymon, grand aumônier de France, celle du roi lui-même demeurèrent inutiles et qu'enfin, après une réunion solennelle (2), où l'archevêque et l'un des chanoines (3) discutèrent et soutinrent publiquement leurs droits, le Chapitre en appela comme d'abus et prétendit ne dépendre que du Saint-Siège. Cependant, malgré tant de rivalités, malgré une querelle si durable et si vive, ni les chanoines, ni l'archevêque ne sortirent de la ligne de leur devoir. Le Chapitre et l'archevêque combattirent sans que la paix de l'Eglise fût troublée, et après trente ans de guerre intestine, le haut clergé de Lyon devait se retrouver complètement fort et uni contre les attaques de la révolution.

Le comte DE PONCINS.

*La suite au prochain numéro.*

(1) M. de Montazet mourut en 1788.

(2) 13 août 1773.

(3) L'abbé de Poix, comte de Lyon, précenteur de l'Eglise de Lyon.